

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

Extraits d'arrêtés pris en 1934 concernant les mines.

Arrêté royal du 20 août 1934, autorisant la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau, à Tamines, à occuper, pour la création d'un nouveau siège d'extraction, treize parcelles de terrain situées à Farciennes, d'une contenance totale de 2 ha. 37 a. 81 ca.

Arrêté royal du 15 septembre 1934, autorisant la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, par dérogation au cahier des charges de sa concession de mines de houille de « Marihaye », à effectuer certains travaux dans les espontes à un endroit déterminé de la limite séparant la dite concession de celle de « Kessales-Artistes et Concorde réunis ».

Arrêté royal du 7 novembre 1934, autorisant la Société anonyme des Charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng, à Herstal, et la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette, à Liège, à rectifier une partie de la limite commune de la concession « d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng » et de la concession « d'Espérance-Violette et Wandre ».

Arrêté royal du 7 novembre 1934, complétant les arrêtés royaux des 5 novembre 1920 et 8 juillet 1924, par l'énumération des communes s'étendant sous les concessions de « Bois-du-Luc, La Barette et Trivières » et de « Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Houssu ».

Arrêté royal du 15 décembre 1934, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Gosson-La Haye et Horloz Réunis, à Tilleur, à occuper, pour les besoins de son exploitation, une parcelle de terrain sise à Montegnée, d'une superficie de 15 ares 20 centiares.